Image not found or type unknown

Reprise du travail à 80%

Par **Lizanah**, le **01/07/2016** à **15:59**

Bonjour, je suis actuellement en congé maternité et j'ai fait une demande de reprise à temps partiel (80%). Je suis infirmière titulaire dans la fonction publique hospitalière. En reprenant à 80%, je pensais avoir le droit à un jour de repos par semaine , hors la cadre de mon service me dit que ce ne sera pas possible et que j'aurai 2 demis journées... Je voulais savoir si je pouvais elle avait le droit de me refuser une journée entièrede repos. D'avance merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés